

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

28 juin 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors ou en visioconférence

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
 BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte)
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
 BERNARD Philippe, Déléguée de Lans-en-Vercors
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
 KRAEMER Michael, Délégué de la CC du Massif du Vercors
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
 MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
 PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA à VARTANIAN Michel
 BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA à ADENOT Jacques
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors à BAUDRIER Marie-Odile
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère à BLUNAT Pierre
 TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves à MENA Eric

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **18** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 18
 Pouvoirs : 13
 Total : **31** (mini 25)

Participaient également à la réunion :

BARATAY Denis, CESER
 BEGOU Bruno, FAUP
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, Conseil Scientifique
 WOLNY Anne-Christine, Fondation du Patrimoine

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical reporte l'approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 mai 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 juin 2023**

Convention entre le GAL "Terres de Dauphiné" et la Région Auvergne- Rhône-Alpes

Au bureau syndical du 14 décembre 2022, les délégués ont décidé d'engager le Parc du Vercors dans le processus de constitution d'un GAL nommé « Terres de Dauphiné » et de valider le principe d'une convention de partenariat entre les 10 EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en vue de porter la programmation

Il s'agit à présent de valider le principe d'une convention relative à la mise en œuvre du Développement Local entre le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de Gestion des Fonds Européens (FEADER) et le Groupe d'Action Locale "Terres de Dauphiné" via le parc du Vercors, qui en est structure porteuse.

L'objet de cette convention est de préciser :

- la stratégie de développement local LEADER comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'action décliné en fiches-actions et le plan financier correspondants ;
- les conditions de la subdélégation des tâches de l'organisme payeur définies par l'Autorité de gestion régionale ;
- et les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion de contrôle et de suivi.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le principe d'une convention entre le Parc du Vercors, structure porteuse du GAL Terres de Dauphiné et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer cette convention et tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 juin 2023**

Paysages sonores du Vercors

Durant ces dernières années, la pollution sonore devient un sujet important pour les territoires ruraux et périurbains.

En effet les élus locaux relayent chaque année, auprès du Syndicat Mixte du Parc du Vercors, les observations des riverains impactés par le bruit. Cette pollution, accentuée des suites de la pandémie Covid, est plus présente aux beaux jours sur les routes du Vercors. Les routes patrimoniales qui donnent accès à des paysages magnifiques sont sillonnées par de nombreux usagers motorisés de la route. Certains d'entre eux utilisent même ces routes comme de véritables circuits de vitesse.

Derrière cette pratique, et au-delà du danger qu'elle représente pour tous les usagers de la route, c'est l'ensemble des espaces traversés qui sont impactés par la pollution sonore générée. Les élus du Parc se sont mobilisés, aux côtés des services de la Sous-préfecture de la Drôme et des services de prévention routière de la gendarmerie, pour être présents lors des opérations de sensibilisation des usagers. Ces opérations permettent d'aider les usagers à comprendre que les territoires, reliés par les routes, sont habités.

La pollution sonore impacte beaucoup plus largement les territoires traversés, bien au-delà des seuls accotements routiers, notamment en raison de la topographie des lieux et du profil des routes. Les effets de résonance sont particulièrement forts en fond de vallée, dans des gorges ou un cirque. La particularité de cette pollution est également à aborder sous l'angle des émergences sonores (principe selon lequel dans un environnement sonore très calme, une pollution sonore même de faible niveau aura un impact important).

Description :

Le programme détaillé ci-dessous sera développé dans un premier temps sur la partie drômoise du massif du Vercors :

- *Mieux localiser et qualifier la pollution sonore*

Les observations nombreuses de riverains et excursionnistes ont démontré la montée en puissance de la problématique de la pollution sonore à proximité des villages et hameaux ainsi que dans les espaces de pleine nature. Les élus locaux se sont portés les relais de ces informations qui parfois font état d'une volonté d'agir de manière active face à une pollution diffuse sur laquelle il est difficile de peser.

L'une des actions concrètes, pour accompagner les observations in situ, est l'apport de connaissances par la mesure en différents points du territoire des niveaux sonores et des fréquences concernées.

- *Recueillir les observations des habitants et élus locaux.*

L'observatoire qui permet d'identifier des éléments factuels sera enrichi d'éléments sensibles, il s'agira donc de réaliser une série d'enquêtes pour mesurer comment les paysages sonores sont vécus par les personnes qui vivent à proximité des routes ou plus largement impactées par la pollution sonore. En effet, si les seuils des niveaux sonores sont importants à qualifier, il est indispensable de croiser ces résultats avec des données qualitatives.

- *Informers et sensibiliser les usagers des routes*

Pour les usagers de la route, l'entrée dans le territoire du Parc du Vercors n'est pas toujours appréhendé de manière claire.

La mise en place d'un dispositif signalétique approprié permettrait de faire comprendre le caractère exceptionnel des sites et paysages qui seront traversés, en insistant sur la dimension habitée du territoire dans une acception large du terme puisqu'il s'agira de faire

comprendre que même s'il n'y a pas d'habitations proche de la route, le bruit impacte les riverains et la biodiversité.

Les compagnies d'assurance ont également un rôle particulier d'information à jouer auprès de leurs clients notamment au travers des informations qu'elles diffusent dans leurs publications générales voire plus précisément auprès des assurés pratiquants la moto. Il s'agit en effet de construire des messages clairs qui invitent au respect des règles de bon sens dans l'intérêt général. Des partenariats avec les compagnies pourront être recherchés afin de construire des messages adaptés.

- *Faire partager la richesse et la diversité des paysages sonores du Vercors*

Le Parc du Vercors est reconnu pour la qualité des paysages. Cette reconnaissance tend à renforcer la fréquentation globale du massif voire la surfréquentation de certains sites. Celle-ci s'accompagne de manière induite par l'augmentation des pollutions, notamment sonores, par la fréquentation des routes qui mènent à ces sites.

Afin de renforcer le travail de sensibilisation en faveur du respect de ces espaces, les travaux sur la richesses des paysages sonores permettront de mieux connaître l'environnement sonore et de comprendre le lien direct entre les paysages et la perception que l'on peut en avoir à travers l'ouïe. Il s'agira donc, via un travail de prises de sons de grande qualité d'aider à faire le lien entre ce qui est vu et toute la richesse des lieux et leurs « identités sonores ». Ces actions seront menés en faveur des publics scolaires (cf. appel à projet scolaire annuel du Parc du Vercors) et des adultes.

Informations générales

- Coût total action 2024 → 2026 : **106 200 €**
- Date de début/fin : **1/03/2024 => 12/12/2026**
- Maître d'ouvrage : **Parc du Vercors**
- Partenaires techniques et financiers : **Conseil départemental de la Drôme et [CEREMA](#)**

Le Cerema s'engage à valoriser les résultats de la démarche dans le cadre de ses missions et au niveau national.

Calendrier prévisionnel 2024-2026 :

Étape 1 : Observatoire acoustique récolte des données (campagnes de mesures acoustiques 24 mois / 4 saisons + enquête de sensibilité)	Mars 2024 → mars 2025
Étape 2 : Prestations d'analyse des données quantitatives et de réalisation/traitement d'enquête – développement des corrélations avec la biodiversité	Mai 2024 → mai 2025
Étape 3 : Carte sensibilité au bruit - Modélisation de situations particulières => émergences, impacts dans les zones calmes	Année 2025
Étape 4 : Accompagnement à la mise en place d'un observatoire de l'environnement sonore	Année 2026
Étapes transversales: → Valorisation et diffusion des résultats (graphisme/panneau/dépliant/pages web, clip vidéo) → Captation paysages sonores qualitatifs → Sensibilisation adultes/scolaires	Mars 2024 → automne 2026

Budget prévisionnel global 2024-2026 (sous réserve de validation):

Dépenses		Recettes	
Observatoire acoustique récolte des données	20 000 €	Etat – Fonds Verts (80%)	84 960 €
Prestations d'analyse des données quantitatives et de réalisation/traitement d'enquête	13 200 €		
Carte sensibilité au bruit - Modélisation de situations particulières	18 000 €		
Accompagnement mise en place dispositif d'un observatoire environnement sonore	25 000 €		
Communication/valorisation/sensibilisation → Valorisation et diffusion des résultats : 10 000 € → Captation paysages sonores qualitatifs : 5 000 € → Sensibilisation adultes/scolaires : 15 000 €	30 000 €	Membres du syndicat mixte dont Département de la Drôme (20%)	21 240 €
TOTAL	106 200 €	TOTAL	106 200 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Budget prévisionnel 2024 (sous réserve de validation):

Dépenses		Recettes	
Etape 1 : Observatoire acoustique récolte des données (campagnes de mesures acoustiques 24 mois sur les 4 saisons + enquête de sensibilité)	20 000 €	Etat – Fonds Verts (80%)	34 560 €
Etape 2 : Prestations d'analyse des données quantitatives et de réalisation/traitement d'enquête	13 200 €		
Etapas transversales : → Valorisation et diffusion des résultats → Captation paysages sonores qualitatifs → Sensibilisation adultes/scolaires	10 000 €	Membres du syndicat mixte dont Département de la Drôme (20%)	8 640 €
TOTAL	43 200 €	TOTAL	43 200 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (abstention de Philippe Bernard, soit 1 voix) :

- d'**APPROUVER** l'action Paysages sonores et son plan de financement tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- d'**AUTORISER** le Président à faire la demande de financement aux partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 juin 2023

Accompagner le public agricole vers une meilleure connaissance du Gypaète barbu et favoriser son implication dans la sauvegarde de l'espèce : choix d'un partenaire pour mener cette action avec le Parc

Le Parc du Vercors est l'un des bénéficiaires du programme européen LIFE GYPACT s'étendant sur la période 2022 à 2028. Le projet vise à améliorer significativement l'état de conservation et de protection du Gypaète en France et en Europe, en continuant à restaurer de nouveaux noyaux de population et en consolidant le continuum de population entre les Alpes et les Pyrénées.

Le projet, le plan de financement et les catégories de dépenses prévus par le parc du Vercors ont fait l'objet d'une validation au Bureau syndical du 16 novembre 2022.

Un axe de travail important du LIFE GYPACT est de s'assurer que tous les acteurs s'approprient les objectifs de conservation du Gypaète barbu, en particulier les agriculteurs, en les impliquant notamment dans le développement des aires d'équarrissage et la réduction des menaces qui pèsent sur le Gypaète Barbu (empoisonnement et braconnage).

L'appel à candidature

Selon le programme initial validé par l'Europe, le Parc du Vercors a lancé un appel à candidature pour permettre d'offrir l'opportunité à une structure de jeunes du territoire de devenir le relais d'actions de protection et sensibilisation en faveur du Gypaète Barbu auprès du public agricole en travaillant en étroite collaboration avec le Parc.

L'appel à candidature a été diffusé auprès de trois candidats potentiels. Seul l'association Graines d'Eleveurs a répondu favorablement. Les éléments de sa candidature ont satisfait aux critères de sélection et celle-ci a donc été jugée recevable.

Les actions de l'association Graines d'Eleveurs

« Graines d'Eleveurs du Vercors » réunit des jeunes de 6 à 18 ans, pour la plupart enfants d'agriculteurs, qui s'engagent pour valoriser l'élevage et préserver le patrimoine vivant local. Pour avoir entrepris des actions en faveur du Gypaète Barbu, l'association a déjà une expérience significative sur le sujet.

Afin de répondre aux objectifs attendus du LIFE GYPACT, Graines d'Eleveurs présentera un programme annuel détaillé de ses actions prévisionnelles, construit en partenariat avec le Parc du Vercors. Le plan des actions 2023 est joint en annexe.

Soutien financier à Graines d'Eleveurs

En contrepartie, le Parc du Vercors versera une subvention totale maximale de 20 000€, sur présentation des justificatifs de dépense et de résultat, selon les modalités inscrites dans le projet de convention annexée jointe.

Cette subvention est considérée en catégorie « frais de soutien financier à des tiers » et de ce fait sera déclarée comme dépense éligible du Parc du Vercors au financement européen LIFE GYPACT, à hauteur de 75 %.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 juin 2023

Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2023

Le Parc du Vercors est riche d'une diversité de produits agricoles locaux de qualité. Dans le cadre de la prochaine charte du Parc (2024-2039), et plus particulièrement dans la mesure 1.4 « soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc », le Parc veut conforter la vocation économique de l'agriculture dans le respect de l'environnement et favoriser la relocalisation des filières, permettant une valorisation locale des ressources.

Le Parc veut également répondre aux enjeux de la mesure 2.5 « accompagner la transition alimentaire » en sensibilisant habitants et visiteurs pour favoriser la consommation locale, structurer une offre de qualité et de proximité et conforter la demande de produits locaux de qualité.

Pour accompagner les agriculteurs dans le développement des produits locaux et leur valorisation, deux démarches complémentaires sont mises en oeuvre par le Parc :

1. Le déploiement de la marque Valeurs Parc sur des produits agricoles
2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors

Elles s'inscrivent directement dans les ambitions de la convention cadre 2023-2027 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Parcs naturels régionaux, qui indique (p4) que « *les démarches visant à valoriser les activités économiques locales notamment agricoles respectueuses de leur environnement et des hommes et des femmes qui y vivent, comme la marque Valeurs Parcs ou les signes de qualité, sont à favoriser* ».

En 2023, il s'agira de renforcer la dynamique au sein de chacun de ces deux dispositifs, de travailler sur leur visibilité ainsi que sur leur lisibilité.

1. Déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional

La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » est portée par la fédération des Parcs naturels régionaux. Elle distingue des entreprises et des activités engagées dans un développement économique durable dans leurs territoires. Elle s'articule autour de trois valeurs fortes : l'humain, la préservation de l'environnement et l'attachement au territoire. Un référentiel fixe 20 exigences transversales ainsi que des critères propres à chaque filière. Ces critères répondent aux domaines suivants : organisation d'entreprise, attachement au territoire, environnement et patrimoine, critères humains et sociaux. C'est un vecteur de reconnaissance mais aussi de progression pour les exploitations qui sont impliquées dans des démarches de progrès animées par chaque Parc.

Sur le Vercors, la marque « Valeurs Parc naturel régional » a été officiellement lancée à l'occasion de la Fête du Bleu 2019 en faisant suite à la marque « valeurs Parc » précédemment déployée. En 2022, 46 exploitations sont engagées dans la marque et les produits bénéficiaires sont : les viandes bovine/ovine/caprine, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers, les plantes à parfum aromatiques et médicinales, les miels et produits de la ruche, les œufs, volailles et viande de porcs.

En 2023, il s'agira de :

- consolider les démarches engagées : actualisation des référentiels au regard de l'évolution du référentiel national agricole et renouvellement des audits des exploitations en fin d'engagement
- animer des groupes dans des démarches de progrès (pratiques agroécologiques et économie d'énergie)
- étendre le champs des bénéficiaires en procédant aux audits de nouveaux exploitants en attente et prospecter de nouvelles filières pouvant être bénéficiaires.

- renforcer la visibilité de la marque et sa lisibilité en outillant les bénéficiaires dans la promotion de leurs produits marqués (étiquettes, signalétiques, journée collective etc.) et en communiquant à destination des habitants et socio professionnels du tourisme sur l'offre locale.

2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors (APFV)

Depuis 2019, l'APFV fédère les producteurs fermiers sur le Parc du Vercors, faisant suite au travail initié par l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP).

Son objectif réside dans la promotion et la défense de la production fermière du territoire du Vercors notamment via la marque « @réseau Fermes du Vercors » dont elle est propriétaire.

Aujourd'hui, l'APFV dispose à sa tête d'un conseil d'administration dynamique et représentatif des secteurs géographiques du Parc ainsi que de la diversité des productions agricoles fermières présentes sur le territoire. En 2022, l'APFV compte 60 adhérents.

En 2023, il s'agira de :

- Participer à l'animation de la vie de l'association et faciliter ses actions de commercialisations collectives
- Déployer des actions de promotion du réseau, via la mise à jour des outils de communication et la présence à des manifestations.
- Sensibiliser au « Manger Local » en travaillant avec les producteurs sur l'accueil à la ferme et les doter d'outils pédagogiques pour renforcer l'information des visiteurs/consommateurs.

La conduite de ces actions se fera dans une logique d'articulation et de synergie avec les initiatives locales (PAT) et inter territoriale (PAA, PAiT) pour renforcer le rayonnement des produits locaux du Vercors.

Plan de financement prévisionnel 2023

Dépenses		Recettes	
Marque Valeurs Parc : Appui technique par les chargés de mission PNRV et accompagnement des bénéficiaires, réalisation des audits/charte/convention, communication et promotion...	17 800 €	Région AuRA (lignes Parc) 80%	30 080 €
Marque Valeurs Parc : développement d'outils de communication et de promotion (kit de communication pour consommateurs, socio-pros (OT, hébergeurs...), élus... ; organisation journée bénéficiaires...	5 000 €		
Réseau Fermes du Vercors : appui technique par la chargée de mission PNRV	7 800 €	Autofinancement 20%	7 520 €
Réseau fermes du Vercors : développement d'outils pédagogiques, réédition du dépliant promotionnel....	7 000 €		
TOTAL	37 600 €	TOTAL	37 600 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (abstention d'Agnès Tréregret, soit une voix):

- d'**APPROUVER** l'action de valorisation des produits agricoles du Vercors et son plan de financement tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- d'**AUTORISER** le Président à faire la demande de financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 juin 2023

Travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin : choix des prestataires

L'Espace Naturel Sensible de la Molière-Sornin, situé sur les communes d'Engins, Autrans, Sassenage et Lans en Vercors, à l'extrémité nord du Parc naturel régional du Vercors, est un monument naturel majeur attirant de nombreux touristes et locaux chaque année.

D'un accès restreint en hiver, le site devient aisément accessible dès la fonte des neiges via une route forestière/communale conduisant à un parking en cœur de site, permettant de découvrir ces paysages grandioses sans grand effort. Le site accueille chaque année plus de 100 000 visiteurs et près de 15 000 véhicules. Le profil des visiteurs est très diversifié, drainant un bassin de population très large autour du Vercors, n'ayant pas toujours conscience des problématiques de préservation et de sensibilité des espèces.

Les aménagements de ces accès visent de limiter l'impact de cette fréquentation routière sur le site et sur les activités qui s'y pratiquent.

L'espace à aménager est segmenté en deux secteurs opérationnels :

- Le site des Egauts (Commune de Lans-en-Vercors)
- Le site de la Molière (Commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors)

L'Onde – Paysagiste concepteur (Hébergées par OXALIS coopérative d'activités SCOP) avait été retenu en octobre 2022 pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du site de la Molière-Sornin (décision 2022.P34 en date du 29 septembre 2022).

Suite au diagnostic et aux études faites par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 Démolitions, terrassements, sol et chaussée
- Lot 2 Aménagements paysagers : renaturation, plantations, mobiliers
- Lot 3 Maçonneries en pierre sèche

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 24 avril 2023. Cette même date, compte tenu de l'estimation financière et conformément au seuil de publicité, l'AAPC a également été publié au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP).

Le dossier de consultation a été retiré par 21 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mardi 23 mai 2023, avant 19h00.

Six candidats ont retourné leur offre avant la date limite. Certains soumissionnaires ont fait des propositions pour plusieurs lots, constituant en tout 13 offres, dont quatre pour le lot 1, quatre pour le lot 2 et cinq pour le lot 3.

L'analyse technique a été faite par le maître d'œuvre L'Onde en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 30 %
- Note environnementale : 20 %

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés pour les travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin pour un montant **total de 142 858,43 € H.T.** avec les sociétés suivantes :

SAS CHEVAL BLANC , Monsieur Philippe ROUYER, Directeur général 225, route du Briac 26 420 SAINT JULIEN EN VERCORS	pour le Lot 1 Démolitions, terrassements, sol et chaussée	pour un montant total de 76 216,08 € H.T.
SPORTS ET PAYSAGES , Monsieur Eric SCHOENDOERFFER, Président Directeur Général Chemin des Quatre Lauzes 38 360 SASSENAGE	pour le Lot 2 Aménagements paysagers : renaturation, plantations, mobiliers	pour un montant total de 43 959,35 € H.T.
CAN SAS , Monsieur Olivier LEROY, Directeur Siège : 140, chemin le Relut 26 270 MIRMANDE Agence : 201, voie Vasco de Gama ZA ALPESPACE 73 800 STE HELENE DU LAC	pour le Lot 3 Maçonneries en pierre sèche	pour un montant total de 22 683,00 € H.T.

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les autres actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 28 juin 2023

- 2023.B 25** Convention entre le GAL "Terres de Dauphiné" et la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 2023.B 26** Paysages sonores du Vercors
- 2023.B 27** Accompagner le public agricole vers une meilleure connaissance du Gypaète barbu et favoriser son implication dans la sauvegarde de l'espèce : choix d'un partenaire pour mener cette action avec le Parc
- 2023.B 28** Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2023
- 2023.B 29** Travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin : choix des prestataires

Fait et délibéré le 28 juin 2023 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 28 juin 2023

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#